

## La double consultation du CE sur le plan de formation de l'entreprise

L'employeur doit consigner dans le plan de formation toutes les formations qu'il a décidé de mettre en œuvre pour les salariés dans l'année à venir. Ce plan de formation doit, en fait, être présenté aux élus du CE en deux étapes.

**La première présentation** porte sur le bilan des formations tant de l'exercice passé que de l'année en cours et présente les formations prévues par l'employeur pour l'année à venir. Lors de cette séance, des demandes individuelles des salariés et surtout les propositions des élus du CE pourront être défendues pour être intégrées dans le plan de formation. **La deuxième présentation** porte sur l'analyse par les élus du CE du plan de formation finalisé par l'employeur, soit donc les formations et les contrats de professionnalisation prévus, les accords de DIF validés et les budgets associés.

Le législateur a modifié par décret n° 2008-716 du 18 juillet 2008, le calendrier de ces deux réunions portant sur le plan de formation : la première doit se tenir avant le 1<sup>er</sup> Octobre, la deuxième avant le 31 Décembre.

L'attention des élus sur ces modifications calendaires méritait d'être attirée si nécessaire. Mais pour Tandem Conseil et Formation, le rôle des élus du CE porte surtout sur l'objet et **l'utilité sociale et collective des formations** proposées et sur le contrôle de l'utilisation des financements obligatoires, notamment pour le CIF.

Il est du droit et du devoir des élus d'être force de propositions pour critiquer et enrichir le plan de formation de l'employeur. Ce dernier pourra retenir et intégrer, jusqu'à l'issue de la deuxième réunion de consultation, les propositions des élus. Les élus du CE doivent donc écouter, consulter et conseiller les salariés en la matière.

Nous connaissons l'importance de la formation pour anticiper les besoins et évolutions des entreprises. Nous connaissons aussi l'importance individuelle de la formation dans les parcours professionnels des salariés. Alors, il est important pour les CE de s'approprier les enjeux sociaux et juridiques et les droits et obligations de financement de la formation des salariés. Tandem Conseil et Formation peut accompagner les élus dans ce cadre.

**Consultez dès maintenant notre offre sur <http://www.tandemexpertise.com> et Contactez nous !**